



**ACADÉMIE  
DE LYON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES**

**ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021**

### **SOMMAIRE DU BIR N°1 DU 7 SEPTEMBRE 2020**

|  |          |
|--|----------|
| <b>DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT</b> .....  | <b>2</b> |
| APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE D'AGENT COMPTABLE DU LYCEE ALBERT CAMUS DE FIRMINY (42).....  | 2        |
| <b>DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ</b> .....  | <b>3</b> |
| CCMA COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.....   | 3        |
| <b>DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE</b> .....  | <b>4</b> |
| APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION ACADÉMIQUE ARTS PLASTIQUES .....  | 4        |
| <b>DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE</b> .....   | <b>5</b> |
| APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE DE DIRECTEUR.RICE DÉLÉGUÉ.E AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDF).....              | 5        |
| <b>DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE</b> .....  | <b>6</b> |
| APPEL A CANDIDATURES POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE).....                           | 6        |
| <b>DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE</b> .....   | <b>7</b> |
| ARRÊTE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL (CHSCTD) DU RHÔNE..... | 7        |

## **DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT**

### **APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE D'AGENT COMPTABLE DU LYCEE ALBERT CAMUS DE FIRMINY (42)**

BIR n°1 du 7 septembre 2020

Réf : DE2

Le poste d'agent comptable du lycée Albert Camus de Firminy (Loire) est vacant.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, d'une lettre de motivation, de la copie des deux derniers comptes rendus d'entretien professionnel et d'une copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent parvenir par la voie hiérarchique, à l'adresse suivante : [sga@ac-lyon.fr](mailto:sga@ac-lyon.fr)

Un double de la candidature doit par ailleurs être adressé par courriel à [de@ac-lyon.fr](mailto:de@ac-lyon.fr) ainsi qu'au chef d'établissement [ce.0420013l@ac-lyon.fr](mailto:ce.0420013l@ac-lyon.fr)

# **DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

## **CCMA COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

BIR n°1 du 7 septembre 2020  
Réf : DEEP

Arrêté de composition modifié en date du 17 août 2020.

Cf. document en annexe

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE

### APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION ACADÉMIQUE ARTS PLASTIQUES

BIR n° 1 du 7 septembre 2020

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche un(e) chargé(e) de mission académique dans le domaine des arts plastiques.

**Profil :**

Un(e) professeur(e) d'arts plastiques en collège ou lycée, doté(e) d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 29 septembre 2020 à :**

Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture

E-mail : [daac@ac-lyon.fr](mailto:daac@ac-lyon.fr)

# DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

## APPEL À CANDIDATURES POUR UN POSTE DE DIRECTEUR.RICE DÉLÉGUÉ.E AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (DDF)

BIR n°1 du 7 septembre 2020  
Réf : secrétariat DRAFPIC

Les enseignant.e.s titulaires justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans qui souhaitent candidater sur les fonctions de directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques doivent adresser leur demande, **avant le mardi 6 octobre 2020**, par mél au rectorat de l'académie de Lyon – délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue ([dafpic.grh@ac-lyon.fr](mailto:dafpic.grh@ac-lyon.fr)).

Chaque candidat.e doit constituer un dossier de candidature comportant :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un rapport d'inspection récent,
- un dossier permettant d'explicitier, à travers quelques exemples significatifs, en quoi l'expérience et les activités menées par le.la candidat.e correspondent ou peuvent être mises en perspective avec des missions et compétences requises pour l'exercice de la fonction de directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques telles qu'elles sont décrites dans la [circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016](#) (2 pages dactylographiées maximum).

Les dossiers envoyés par les candidat.e.s seront évalués par une commission académique qui effectuera une première sélection. Les candidat.e.s sélectionné.e.s seront ensuite reçu.e.s en entretien par cette commission académique. **Lors de cet entretien, les candidat.e.s sélectionné.e.s sont invité.e.s à présenter pendant cinq à dix minutes leur parcours en corrélation avec les missions exercées par un directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques.**

Les candidat.e.s reconnu.e.s aptes à exercer la fonction de directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques seront inscrit.e.s sur une liste d'habilitation pour une durée de 3 ans renouvelable. La reconnaissance de cette aptitude donnera droit de :

- participer au mouvement et être éventuellement affecté sur un poste définitif. Affectation qui deviendra définitive après validation de la première année qui est probatoire;
- assurer de manière temporaire le remplacement d'un.e directeur.rice délégué.e aux formations professionnelles et technologiques ;
- être retenu.e.s comme candidat.e.s potentiels.les au mouvement pour les années suivantes.

# **DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA LOIRE**

## **APPEL A CANDIDATURES POUR UN POSTE DE COORDONNATEUR MLDS (MISSION DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE)**

BIR n° 1 du 7 septembre 2020

Réf : DSDEN de la Loire - Véronique DUJARDIN, IEN-IO

Vous trouverez en annexe un document relatif à un appel à candidature pour un poste de coordonnateur MLDS à plein temps basé sur le bassin d'éducation et de formation Loire Sud St-Etienne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Les candidats, titulaires ou non de l'Éducation nationale, doivent adresser une lettre de motivation et un curriculum vitae dans les meilleurs délais et au plus tard le 21 septembre 2020, à l'attention de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Loire.

Après une sélection sur dossier, les candidats retenus seront conviés à un entretien de recrutement.

Les candidatures des personnels titulaires de l'Éducation nationale ne pourront être prises en compte que sous réserve de la possibilité de leur remplacement.

### **Transmission des candidatures à :**

L'inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de l'information et de l'orientation de la Loire

Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale

« Le Mont Pilat », 11 rue des docteurs Charcot

42023 SAINT-ETIENNE CEDEX 2

Tél. : 04 77 81 41 70

Courriel : ce.ia42-iio@ac-lyon.fr

# DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

## ARRÊTE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DEPARTEMENTAL (CHSCTD) DU RHÔNE

BIR n°1 du 7 septembre 2020

Réf : DSDEN du Rhône

### LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

**VU** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail et à la prévention médicale dans la Fonction Publique ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté rectoral n°2018-62 du 7 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Rhône et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

**VU** les propositions des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental du Rhône.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : L'arrêté du 18 novembre 2019 est annulé.

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres s'arrête au 10 janvier 2023.

**ARTICLE 3** : Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône est constitué comme suit :

#### A) Représentants de l'Administration :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale, président
- le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

#### B) Représentants des personnels :

##### Membres titulaires

- M. Benjamin GRANDENER (FSU), école élémentaire Paul Langevin – Vaulx-en-Velin
- Mme Manon PILLOY (FSU), école élémentaire Jean Giono – Lyon 8<sup>e</sup>
- Mme Béatrice CHANINEL (FSU), collège Raoul Dufy – Lyon 3<sup>e</sup>
- Mme Nadège PAGLIAROLI (FSU), collège Frédéric Mistral – Feyzin
- Mme Isabelle CERT (UNSA), lycée Germaine Tillion – Sain Bel
- M. Frédéric ARSANE (FO), école maternelle Anatole France – Villeurbanne
- M. Marc LARÇON (FO), lycée professionnel Louise Labé – Lyon 7<sup>e</sup>

##### Membres suppléants

- M. Fabien GRENOUILLET (FSU), école élémentaire Gabriel Péri – Givors
- Mme carole GOBLED (FSU), école élémentaire Henri Wallon – Vénissieux
- Mme Sabrina TAIANA (FSU), collège Gabriel Rosset – Lyon 7<sup>e</sup>
- Mme Nathalie VALENCE (FSU), lycée Parc Chabrières – Oullins
- M. Yves MIELLET-BENSAN (UNSA), DSDEN du Rhône – Lyon 7<sup>e</sup>
- Mme Jane URBANI (FO), école maternelle Marc Bloch – Lyon 7<sup>e</sup>
- Mme Marie WEXLER (FO), collège Alexis Kandelaf – Chazay-d'Azergues

**ARTICLE 2** : Le médecin de prévention, le conseiller de prévention départemental, l'inspecteur santé et sécurité au travail ainsi que l'agent chargé du secrétariat administratif, assistent aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental.

**ARTICLE 3** : Le président peut se faire assister, en qualité de personne qualifiée, de tout membre de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et intéressé par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence du directeur académique, la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental est assurée par son représentant.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté de composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental entre en vigueur à compter du **15 juillet 2020**.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Annexe : coordonnées des membres des personnels siégeant au CHSCTD du Rhône.